

Opération sauve-qui-peut pour les terrasses de nuit

par Jérôme Faas - Les patrons des bars de cinq rues se mobilisent afin de juguler les nuisances et sauver leur chiffre d'affaires.



Yoan, le patron Patrick Paccard, et Cindy. Le personnel de l'Elephant dans la canette fait tout son possible pour démontrer aux riverains qu'il fait de la lutte contre le bruit une priorité. (photo: 20 Minuten/jef)

«La fermeture précoce des terrasses nous pend au nez!» Comme nombre de ses pairs, Patrick Paccard, patron de L'Eléphant dans la Canette, saisit le taureau par les cornes. Le bruit qui fâche les riverains menace les cafés.

La Ville a désormais la haute main sur les terrasses, dont elle peut décider les horaires. Et l'Etat prévoit de se montrer «plus ferme» sur les dérogations pour l'exploitation nocturne. Afin d'éviter le pire, une opération test est lancée dans cinq rues. La Ville et la Société des cafetiers les ont choisies en fonction des plaintes enregistrées.

«La seule solution est que nos voisins constatent nos efforts», dit Patrick Paccard. Un répondant par artère a été nommé. Certains bars des rues Blanvalet, de l'Ecole-de-Médecine et de la Grand-Rue emploient des chuchoteurs. Les musiciens ont été bannis de la rue Chaponnière. Enfin, à la rue de Bâle, le service extérieur s'arrête à 23 h.

La Ville discute... pour l'instant

«Plutôt que de sévir, nous préférons responsabiliser les gérants et créer une unité de pratique dans chaque rue. Nous nous laissons un an pour évaluer la démarche», indique Raoul Schrupf, du Département municipal de la sécurité. Sinon... «Nous devons trouver des solutions au cas par cas avant d'être forcés de boucler les terrasses», insiste Laurent Terlinchamp, chef des cafetiers.

L'opération connaît encore des ratés. Beaucoup déplorent une présence policière trop rare. Certains ne sont pas au courant. D'autres, comme Marie-Jeanne du Cocody, pestent. «On ferme à 23 h dehors, mais on paie les mêmes taxes que les autres.»

Solution radicale

«Le gros des nuisances provient de très jeunes gens qui ne sont pas clients», observe Emilien Largeron, patron du Lys. Ils se saoulent à même le bitume et crient. Ils se moquent des injonctions au calme. Le gérant et ses homologues déplorent que la police municipale «passe, mais ne s'arrête jamais». Et d'imaginer une solution. «Si boire dans la rue après 22 h était interdit, les gendarmes auraient une base légale pour intervenir.»